



Mari, père et fils : nouveaux défis, nouveaux rôles !

-
Une contribution du PDC à la politique familiale

Adopté par la Présidence du PDC suisse lors de sa séance du 28 avril 2006

Le débat de politique familiale est un débat sur l'avenir de la Suisse

Dans notre pays, l'évolution démographique est alarmante. Le taux actuel de natalité ne permet plus de garantir le renouvellement naturel des générations. Ceci étant, il convient d'accorder une importance nouvelle au rôle des familles dans le débat politique. Pour être fructueuse, cette discussion ne doit pas déboucher sur une impasse, ni opposer une conception de la famille à une autre. Nous devons avoir le courage d'aborder des questions nettement plus fondamentales et de se projeter dans l'avenir. Quelle importance sera accordée aux familles dans notre pays en 2030 ? Quels rôles la société attribuera-t-elle aux mères et aux pères à l'avenir ? Quelles conditions-cadres met-elle à disposition des familles pour garantir leur bon fonctionnement ? Après l'individualisme débordant, y aura-t-il un retour de balancier vers un nouveau sens de la communauté, une nouvelle importance de la famille ?

Aborder les chances et les rôles de tous les membres de la famille

Nous sommes prédestinés à apporter une contribution à ce débat. Dans notre programme, nous octroyons la même importance à la liberté individuelle et à la responsabilité personnelle qu'à la solidarité et au sens de la communauté. Notre politique familiale porte sur les chances de tous les membres de la famille, mères, pères, enfants et petits-enfants. Notre conception de la famille est ouverte et tient compte des réalités de notre société.

Jusqu'à présent, les débats ont été trop sommaires car les autres partis ne mettent en exergue que certains aspects partiels des problèmes de demain. C'est ainsi que le PS se concentre presque exclusivement sur la femme et il avait autrefois joué un rôle important en matière d'égalité entre femmes et hommes. Jusqu'à présent, le PRD a considéré la politique familiale comme un sous-chapitre de la politique économique et il a axé son action sur l'intégration des femmes dans le monde du travail. Finalement, l'UDC veut tout simplement que les femmes retournent à leurs fourneaux. Dans ces concepts, il n'est guère fait mention du rôle que doivent jouer les pères.

La presse et les organisations spécialisées commencent à analyser et à publier des articles consacrés à « l'homme nouveau ». Pour nous, il est important de comprendre la politique familiale comme une politique de société. C'est un investissement dans l'avenir de notre pays et dans le bien-être de notre société. Pour nous, une politique sociétale durable englobe divers domaines et s'adresse aux hommes, aux femmes, aux pères et aux mères.

Nouveau rôle des hommes, des pères et des fils dans la société

Bien que le rôle ou les rôles des hommes, des pères et des fils se soient considérablement modifiés - du moins pour les hommes de la jeune génération - et qu'ils soient depuis longtemps une réalité dans notre société, ils ne sont pas suffisamment pris en compte dans le débat public. En matière de politique familiale, il s'avère que les discussions se sont aussi focalisées jusqu'à présent sur les mères et qu'elles ont porté essentiellement sur le congé maternité et les places d'accueil dans les crèches.

Dans ces domaines, nous avons pris des décisions importantes et justes. De nouveaux sujets tels que le mariage tardif, le peu de naissances, le divorce, la « société sans père », etc. doivent aussi être abordés maintenant.

Nouveau rôle des hommes

Après la naissance de leur premier enfant, la majorité des parents n'adoptent plus une répartition traditionnelle des rôles (le père travaille, la mère s'occupe des enfants) et ils optent pour une forme « d'entreprise familiale » moderne (les deux parents souhaitent exercer une activité professionnelle). Pour le PDC, cette tendance constitue une chance pour tous les membres de la famille. Les pères et les mères se trouvent alors face à diverses responsabilités qu'ils doivent assumer. Les pères ne sont plus cantonnés dans leur rôle de pères nourriciers. Cela implique un changement de mentalités et une transformation de la société.

Jusqu'à présent, on ne parlait guère du rôle du jeune père. Le père qui réduit son taux d'activité, qui prend en charge les travaux du ménage et qui s'occupe des enfants représente une paternité nouvelle qui n'existait pas avant les années 50. Dans cette vie de famille, les pères - comme les

mères – ont une double voire triple charge de travail dont on ne parle guère. Alors qu'on a largement discuté de l'émancipation de la femme et de ses répercussions sur la société et l'économie, il n'est que très rarement question des nouveaux défis, des nouvelles charges mais aussi des limites des hommes dans ce nouvel environnement sociétal.

La santé des hommes

Il y a lieu par exemple de prendre en considération les chiffres et les faits concernant la santé de l'homme. Ils sont parlants et soulèvent quelques questions. En Suisse, l'espérance de vie des hommes est de cinq ans inférieure à celle des femmes. Le nombre d'hommes atteints de maladies chroniques est deux fois plus important que celui des femmes. Deux tiers des patients qui arrivent à un service des urgences sont des hommes. Le pourcentage des hommes qui consultent un médecin est 25 pour cent inférieur à celui des femmes. Trois quarts des suicidés sont des hommes. 90 pour cent des malades du sida sont des hommes. Le cancer touche trois hommes pour deux femmes. Trois quarts des criminels sont des hommes. Les hommes sont plus touchés par les problèmes de dépendance. Dans de nombreux projets de consultation ou de centres de consultation, les hommes jouent encore un rôle secondaire.

Changer les mentalités !

Le renouveau de l'homme ! Suite aux mutations de la société, les hommes doivent reconsidérer leur rôle. Il s'avère nécessaire de mener une discussion à ce sujet. La société, la politique ainsi que les entreprises doivent réaliser quelles sont les réformes nécessaires ou comment les mentalités doivent évoluer face à ces changements de notre société. Une chose est claire, les hommes sont de plus en plus nombreux à modifier leur façon de penser. Ils ont constaté qu'à lui seul le travail ne rend pas heureux. Ils souhaitent un meilleur équilibre entre activité professionnelle, partenariat et famille et donc réduire leur taux d'occupation. Alors que les femmes sont nombreuses à occuper un emploi à temps partiel, les hommes veulent à leur tour consacrer davantage de temps à leurs enfants et à leur foyer. « L'entreprise familiale » dans laquelle le père et la mère exercent une activité lucrative donne aux parents la chance de réaliser une répartition plus égalitaire des rôles au sein de la famille et hors de celle-ci.

Aujourd'hui, la majorité des pères investissent toujours l'essentiel de leur énergie dans leur vie professionnelle. Ce sont précisément les pères d'enfants en bas âge qui ont le taux d'occupation le plus élevé. Si les deux parents parviennent à mieux concilier profession et famille, ce ne sont pas uniquement les employeurs qui en profitent mais aussi les enfants. Ceci étant, nous voulons encourager une nouvelle organisation des familles dans laquelle les deux partenaires se sentent responsables des travaux ménagers et de la garde des enfants. Pour ce faire, il faut changer les mentalités. C'est en premier lieu aux hommes, aux pères et à leurs employeurs que l'on s'adresse. Ce n'est pas à l'Etat de décréter la volonté de concilier, dans un esprit de partenariat, famille et activité professionnelle. Toutefois, la mise en place par l'Etat, au niveau des communes, des cantons et de la Confédération, de conditions-cadres visant à tendre vers une plus grande équité peut avoir un effet incitatif. Un appel est aussi lancé à l'économie. Il est nécessaire que les employeurs prennent conscience et comprennent les nouveaux besoins des pères. L'économie se doit de répondre aux changements de notre société, il en va de son intérêt, de la productivité et du climat de travail des entreprises.

I. DEFIS POUR LA POLITIQUE – L'ETAT (CONFEDERATION ET CANTONS)

1. Répondre aux besoins des jeunes et des hommes

Promotion du travail à temps partiel pour les pères

L'éducation est l'affaire des deux parents et les enfants ont droit à leurs deux parents. La grande majorité des mères occupent un emploi à temps partiel. Quant aux hommes, ils sont 10 pour cent à travailler à temps partiel. Une meilleure répartition des tâches familiales ne peut se faire que si les hommes obtiennent aussi la possibilité de réduire leur taux d'occupation. Le nombre

d'hommes occupant à un emploi à temps partiel est insuffisant. Les pères rencontrent de nombreuses difficultés et se heurtent à des préjugés (culture d'entreprise, images de la société, entraves en matière de politique sociale) lorsqu'ils souhaitent réduire leur horaire de travail pour consacrer plus de temps à leur famille.

Aujourd'hui, le temps partiel est encore pénalisé au niveau de la politique sociale. De nombreuses prestations de nos assurances sociales sont liées au fait d'occuper un emploi et ces prestations sont calculées en fonction du salaire. En cas de chômage, d'accident, d'invalidité, de vieillesse, de décès et de succession, les prestations perçues sont par conséquent inférieures si la personne travaille à temps partiel. Ce n'est qu'en cas de maladie que les prestations ne sont pas calculées en fonction du revenu. Nous demandons donc que les parents ne soient pas pénalisés dans leur liberté de choisir un modèle de famille. A l'avenir, le revenu des parents tiré des rentes ne doit pas être réduit en raison d'une répartition plus équitable des tâches familiales et professionnelles.

Répartition des tâches familiales entre partenaires (ménage et éducation des enfants)

Nous voulons davantage d'hommes aux fourneaux ! Les tâches ménagères et familiales restent encore essentiellement en mains féminines. Dans les couples avec un enfant, la femme consacre en moyenne 17,6 heures par semaine à la garde des enfants et l'homme 12,1 heures. Pour chaque enfant supplémentaire, le temps passé par la femme augmente de 5 à 6 heures alors qu'il ne varie guère pour l'homme.

La situation des familles joue un rôle important sur l'activité professionnelle des femmes alors qu'elle n'a guère d'influence sur celle des hommes. La phase des enfants porte atteinte aux chances professionnelles des femmes, ce qui apparaît clairement en période de chômage ou de sous occupation (« coûts indirects des enfants »). Pour que la répartition des tâches familiales se fasse entre partenaires, les hommes doivent s'occuper davantage des travaux ménagers. Nous devons, dans le cadre du programme scolaire existant (mais aussi à la maison), développer des solutions pour mieux préparer les jeunes hommes à relever ces défis (cours d'économie domestique, acquisition de compétences éducatives, compétences sociales, formation continue).

2. Campagne de sensibilisation

Suite à la publication par le SECO de l'étude sur l'analyse coûts-bénéfices d'une politique d'entreprise favorable aux familles, le SECO devrait mener une large campagne de sensibilisation. Celle-ci doit démontrer l'importance de la conciliation de la profession et de la famille pour les pères – aussi pour ceux qui sont cadres – sur le développement de l'entreprise. Les entreprises doivent être rendues attentives au fait que les investissements dans des structures favorables aux familles s'avèrent payants pour elles.

Le manuel destiné aux PME, qui est en cours d'élaboration au SECO, indiquera précisément aux plus petites entreprises des mesures concrètes pour que la mise en place de structures favorables aux familles, destinées aux pères comme aux mères, s'avère payante pour les employeurs.

3. Promotion de la place économique suisse

Une meilleure conciliation des deux mondes (professionnel et familial) a des répercussions positives sur la qualité de vie, sur la productivité, elle réduit les absences et doit être par conséquent préconisée par la politique et les départements compétents (DFE/DFI) ainsi que par les autorités cantonales car il s'agit d'un facteur positif permettant de promouvoir la place économique.

4. Examen de la situation et mesures pour les pères divorcés

Compte tenu de la diversité des formes de familles, tous les parents doivent pouvoir – pour le bien de l'enfant – assumer leurs obligations et leurs responsabilités parentales. Le fort taux de séparations et de divorces exige de reconsidérer le rôle des pères qui ne devrait pas se limiter à

celui de « payeur de pensions alimentaires ». Dans ce domaine, le législateur doit aussi intervenir. Nous demandons au Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur l'autorité parentale commune. Le postulat du Conseiller national Wehrli ayant été accepté, la balle est maintenant dans le camp du Conseil fédéral.

Les pères divorcés ayant obligation d'entretien sont imposés comme des personnes célibataires. Ce qui au départ – jusqu'à la majorité des enfants – est correct, devient discriminatoire le jour où les enfants atteignent leur majorité. Il s'agit de remédier à cette situation. Nous demandons d'examiner la situation fiscale des pères divorcés ayant des obligations d'entretien pour des jeunes de plus de 18 ans. Dès ce moment-là, les pères ont certes droit aux déductions pour enfants et jeunes en formation mais les contributions d'entretien sont imposées en tant que revenu. Toutefois, le barème familial cantonal (double barème ou splitting) n'est pas appliqué, d'où la nécessité d'examiner cette situation.

Sur le plan de l'assurance chômage, des mesures doivent être prises pour les pères divorcés ayant des obligations d'entretien. Ils doivent, comme les personnes mariées, percevoir une allocation de chômage correspondant à 80 % du dernier salaire – et non 70 % comme les personnes non mariées.

5. Ne pas pénaliser la liberté de choisir une forme de vie

Pour pouvoir concilier profession et famille, il faut que des conditions-cadres soient mises en place au niveau fiscal. Nous nous engageons afin que les conjoints puissent choisir librement comment ils entendent répartir entre eux l'activité professionnelle sans être pénalisés fiscalement. Nous renforçons ainsi la fonction importante de la famille dans notre société tout en encourageant la responsabilité individuelle et la liberté de choisir comment les individus entendent organiser leur vie.

Suppression de la pénalisation du mariage

Le système actuel d'imposition des couples mariés est défavorable à la croissance car les revenus des couples ayant deux revenus sont imposés à un taux très élevés en raison de la progression. Il est donc urgent de prendre des mesures pour supprimer la discrimination fiscale des couples mariés.

Déduction des coûts pour la garde des enfants

Des mesures doivent encore être prises dans le domaine de la garde des enfants hors du cadre familial. Les coûts pour la garde des enfants sont si élevés que les familles de la classe moyenne n'ont financièrement guère intérêt à augmenter leur taux d'occupation. Ceci étant, les coûts pour l'accueil extra-familial des enfants doivent pouvoir être déduits fiscalement tout en plafonnant le montant à fr. 7'000 par an.

Abolition de la double imposition

Pour permettre de concilier profession et famille, des conditions-cadres favorables à la famille s'avèrent nécessaires. Il y a lieu de soutenir tout spécialement les initiatives personnelles de parents visant à s'organiser par eux-mêmes et à trouver des solutions sur mesure. Actuellement, les emplois dans les ménages privés (aide au ménage soins ou garde des enfants et d'adultes nécessitant des soins) sont doublement imposés, ce qui est aberrant du point de vue économique. Les ménages des artisans et commerçants peuvent aujourd'hui déjà déduire fiscalement le coût de leurs employés (de maison) car ceux-ci sont comptabilisés par l'entreprise. Nous demandons donc que les ménages privés puissent aussi faire une telle déduction et nous opposons à la double imposition actuelle.

6. Oui à l'harmonisation des allocations pour enfants

Malheureusement, un référendum a été lancé contre les allocations familiales uniformisées de 200 francs par enfant - et de 250 francs pour les jeunes en formation. La victoire que nous avons remportée en mars au Parlement risque d'être compromise en votation populaire. Il va

sans dire que nous allons nous engager et tout mettre en œuvre pour convaincre la majorité de la population si le référendum aboutit. Ces allocations pour enfants sont un investissement dans l'avenir de notre pays. Elles sont modiques et entraînent une simplification des tâches administratives pour l'économie. Pour nos enfants et leurs parents, elles offrent des chances égales quel que soit le canton où ils vivent.

II. APPEL AUX ENTREPRENEURS REPERCUSSIONS POSITIVES LORS DE LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES FAVORABLES AUX FAMILLES

Acquérir des compétences et les traduire au quotidien

Nous proposons de mettre en place, dans le cadre du partenariat social, un congé paternité. Ce dernier ne doit pas être édicté par une loi mais introduit par les entreprises qui veulent jouer un rôle de pionnier en la matière.

Une meilleure conciliation de la profession et de la vie privée est un principe de base dans l'organisation moderne du personnel et du travail. Le maintien d'une répartition entre le travail et la vie privée qui porte le sceau de la société industrielle aboutit premièrement à un échec des trajectoires individuelles et deuxièmement cette répartition risque de nuire au succès économique de certaines entreprises, elle entrave les innovations et constitue un frein à la croissance économique.

C'est aux entreprises qu'il appartient de créer des conditions permettant aux pères et aux mères de concilier activité professionnelle et tâches familiales. Elles doivent relever le défi de proposer des modèles de travail en ce sens et de réaliser l'égalité des salaires entre femmes et hommes.

Afin que les hommes et les pères puissent se répartir les tâches familiales avec leur partenaire, il est indispensable de prendre les mesures suivantes pour mener avec succès une politique du personnel tenant compte des besoins des familles :

- Examen d'un congé paternité au niveau des entreprises et d'entente avec les partenaires sociaux.
- Possibilité de réduire le taux d'activité (par exemple temps partiel) et fournitures de prestations axées sur le résultat pour les pères.
- Flexibilisation du temps et du lieu où sont fournies les prestations par les pères : horaire variable, télé-travail, aide pour la garde des enfants et soutien pour les soins prodigués à des parents.
- Travail à temps partiel et responsabilités directoriales sont compatibles.
- Fidélisation des employés grâce à un plan de carrière personnel pour les pères.
- A travail égal, salaire égal – éviter les conséquences négatives sur la suite de la carrière

Les mesures visant à concilier le travail et la vie personnelle des employés constituent un investissement dans le capital humain de l'entreprise. Des analyses empiriques démontrent que les mesures prises pour améliorer la conciliation du travail et de la famille ont un impact économique positif :

- La productivité du personnel augmente : une plus grande motivation permet de réduire les absences et les fluctuations de personnel.
- La garantie d'une rentabilité durable de l'entreprise : plus grande identification du personnel à l'entreprise, meilleur service à la clientèle, facilités à engager du personnel grâce à l'image positive de l'entreprise, promotion de la capacité d'innover.
- Les compétences sociales acquises dans la vie quotidienne de la famille sont mises à profit dans la vie professionnelle quotidienne.

- Bien-être supérieur et plus grande maîtrise de l'activité professionnelle en cas de crise (séparation – divorce)
- Problématique du « burn-out » : le travail à temps partiel a des effets positifs sur la charge de travail des hommes.
- Des entreprises présentant un plus grand attrait pour les employés.